

Nom :

Prénom :

Collectivité :

Concours externe
Concours interne
3^{ème} voie

N° candidat :

**TEST D'ACCES A LA PREPARATION CONCOURS D'ATTACHE
TERRITORIAL EXTERNE, INTERNE ET 3EME VOIE
LUNDI 11 OCTOBRE 2010**

Ce fascicule de test contient 3 séquences d'exercices pour mesurer vos capacités à:

- comprendre un texte et reformuler des idées ;
- organiser une réflexion autour d'un plan structuré ;
- mobiliser vos connaissances et témoigner de votre intérêt pour la culture générale et territoriale.

Le nombre des points attribués est indiqué au début de chaque séquence.

Pénalité pour plus de 10 fautes d'orthographe ou de grammaire sur l'ensemble du test : **1 point**.

L'objectif du test de positionnement :

Le test doit nous permettre d'apprécier votre capacité à suivre une préparation au concours d'attaché territorial dans de bonnes conditions. Cela va surtout nous aider à construire un parcours de formation adapté à vos besoins de formation.

CE DOSSIER COMPORTE 13 PAGES

DUREE : 3H00

TOTAL : / 40

SEQUENCE 1 : COMPREHENSION DE TEXTE, REFORMULATION ET ANALYSE (11 POINTS)

Lire le texte suivant :

Qui va garder les enfants ? Xavier Molinat

Article de la rubrique « Comprendre », Mensuel N° 218 - août-septembre 2010

La garde des enfants de moins de 3 ans reste pour l'essentiel une prérogative maternelle. Mais des considérations économiques pourraient changer la donne. Car, paradoxalement, cette situation se révèle fort coûteuse pour la collectivité... L'occasion de repenser les fonctionnements de l'État providence?

Pour garder bébé, ce serait toujours à maman de se dévouer? À en croire les sondages, cette idée serait sur le point d'être envoyée aux oubliettes de l'histoire. Ainsi, alors qu'en 2000, 47% des Français estimaient que, s'il fallait qu'un des deux parents s'arrête de travailler pour s'occuper des enfants, c'était la mère qui devait le faire, ils n'étaient plus que 37% à en être convaincus en 2006. Ils étaient, en revanche, une majorité (54%) à penser que les hommes doivent bénéficier d'un aménagement du temps de travail au même titre que les femmes (48% en 2000). Les pères eux-mêmes ne sont plus que 30% à ne pas envisager pouvoir interrompre leur activité professionnelle pour garder leur(s) enfant(s). 20% d'entre eux se déclarent même prêts à l'interrompre durant trois ans ou plus s'il le fallait!

Une révolution serait-elle en marche? Pas tout à fait. Car si dans la bataille des idées le front avance à grands pas, les pratiques, elles, progressent beaucoup plus lentement. Plus de 96% des bénéficiaires des allocations pour congé parental versées par l'État sont des femmes. La petite minorité d'hommes qui en bénéficie présente quant à elle un profil tout à fait particulier. Bref, ce sont encore largement les femmes qui assument la flexibilité nécessaire pour s'occuper des enfants. Ce dans un contexte où, malgré des progrès, les structures collectives de garde, bien qu'elles soient plébiscitées par les parents, ne peuvent accueillir qu'environ 10% des enfants.

Une politique qui a trop bien réussi?

Les choses seraient-elles alors condamnées à rester figées? En fait, si l'idéal égalitaire ne semble pas suffisamment mobilisateur à lui seul, il se pourrait qu'une tout autre considération fasse évoluer la situation: l'efficacité économique. De plus en plus de sociologues et d'économistes estiment en effet que les politiques publiques de la petite enfance françaises comportent de nombreux effets pervers. Et qu'une plus grande participation des hommes et des institutions publiques serait non seulement juste, mais pourrait même s'avérer, à terme, rentable...

Au cours des dernières décennies, la société française, en matière de garde des jeunes enfants (moins de 3 ans), a essentiellement incité les parents (dans les faits, on l'a vu, la mère) à suspendre leur activité professionnelle pour se consacrer à leur progéniture. Ceci à travers un système d'allocations relativement généreux (550 euros mensuels actuellement), versées sur une longue durée (trois ans à partir du deuxième enfant). Un dispositif qui s'appuie donc sur une conception traditionnelle des rôles familiaux et qui, de prime abord, semblait nettement moins coûteux que la création de places dans les crèches. De plus, étant donné le taux élevé de chômage que connaissait le pays, on pouvait donner à cette organisation une justification économique: l'emploi étant rare, autant inciter les mères à se retirer du marché du travail et à laisser (provisoirement) la place à d'autres.

Cette politique a en un sens trop bien marché puisque les femmes ont répondu très positivement à cette incitation. L'économiste Thomas Piketty a ainsi montré qu'en 1994, lorsque l'allocation parentale d'éducation (APE) a été étendue aux mères de deux enfants dont au moins un de moins de 3 ans, le taux d'activité de ces dernières, alors qu'il ne cessait de progresser, est passé très rapidement de 69% (mars 1994) à 53,5% (mars 1997). On retrouve le même niveau que quinze ans auparavant, alors que le taux d'activité des mères qui n'étaient pas concernées par la mesure a, lui, continué de croître.

Un sas vers l'inactivité

Si l'on regarde de plus près, on s'aperçoit cependant que toutes les mères n'ont pas la même propension à privilégier l'éducation de leur enfant par rapport au travail. Cette dernière est en effet d'autant plus forte que le niveau de diplôme est bas. Ce qui peut s'expliquer notamment par le fait que la perte de revenu est alors minime: entre un travail à temps partiel rémunéré 800 euros qui devra notamment servir à payer la garde de l'enfant et un congé parental rémunéré 550 euros, on comprend que le choix puisse être vite fait...

Et c'est ce qui, aux yeux de nombreux chercheurs, pose problème. Car ce sont justement les femmes peu qualifiées qui connaissent le plus de difficultés dans l'emploi, avec un taux de chômage élevé, un développement important du temps partiel subi, une faible progression des carrières... Or ces difficultés ne font que s'accroître après un retrait prolongé du marché du travail. Beaucoup de mères renoncent devant la difficulté de la tâche. Certaines, ayant pris un congé pour la naissance du deuxième enfant, enchaînent sur une troisième grossesse, et donc un nouveau congé, s'éloignant presque définitivement de l'emploi. Bref, *«pour beaucoup de femmes, le congé parental est un sas vers l'inactivité alors qu'il devrait être une parenthèse»*. Celles qui retrouvent un emploi paient également leur absence en termes de retard de carrière. Le sociologue Gøsta Esping-Andersen estime ainsi qu'une femme qui cesse de travailler pendant cinq ans gagnera au cours de sa vie 40% de moins que si elle ne s'était pas arrêtée. Selon ce dernier, le système d'allocations parentales tel qu'il existe en France, économe en apparence, comporte en fait de nombreux coûts cachés. Car l'incitation à se retirer du marché du travail entretient un risque accru de pauvreté chez les femmes. Et ce dans un contexte où la famille se fragilise (divorce, séparation), de nombreuses mères se retrouvant seules avec leur enfant. Ce que l'État économise sur les systèmes de garde se retrouve ainsi dépensé en lutte contre la pauvreté (revenu de solidarité active, allocation parent isolé, minimum retraite...). Symétriquement, une femme qui ne perçoit plus de salaire, ou un salaire moindre parce que sa carrière a été interrompue, représente pour la puissance publique autant de cotisations sociales, et donc de recettes, en moins pour financer par exemple les systèmes de retraite qui, on le sait, en auraient bien besoin.

Investir dans l'enfant

Pénalisant pour les femmes, faiblement incitatif pour les pères, coûteux pour la collectivité, le système français de congé parental aurait ainsi tout du mauvais calcul. Selon G. Esping-Andersen, un système beaucoup plus efficace, et plus juste, a été mis en place par les pays nordiques, qui combinent généralement un congé parental long et un accès universel à des structures collectives de garde. En Suède par exemple, le congé parental dure seize mois, avec huit semaines réservées au père. Il est rémunéré à 80% du salaire (avec plafond). Ensuite, tous les enfants ont droit à une place garantie en structure d'accueil, les municipalités ayant l'obligation d'organiser cet accueil. Un dispositif qui assure, outre une plus grande participation des pères aux tâches parentales, un taux d'activité féminine supérieur de dix points à la France, et un recours nettement moins fréquent au temps partiel.

Évidemment, tout cela un coût: en Suède, les dépenses liées à l'éducation et à la prise en charge des enfants de 0 à 6 ans représentent plus de 2% du PIB, contre 1% en France. Mais là encore, G. Esping-Andersen insiste sur le fait qu'il faut avoir une vision dynamique de ce qui est un véritable

investissement. Chiffres à l'appui, il montre même que la création de places de crèches pourrait, à travers les cotisations sociales tirées des revenus supplémentaires des femmes que ces créations engendrent, se révéler profitable pour les finances publiques !

Mais les bénéficiaires d'un système de garde universel ne s'arrêtent pas là, selon G. Esping-Andersen, puisqu'ils devraient permettre d'assurer une plus grande égalité des chances entre les enfants qui en bénéficieraient. S'appuyant sur des travaux de psychologie expérimentale, le sociologue danois rappelle en effet que *«les bases cognitives décisives sont scellées au cours de la toute petite enfance*», et que *«ce qui s'est joué à l'âge préscolaire est fondamental pour la motivation et les capacités d'apprentissage de l'enfant une fois qu'il est entré à l'école*». La création d'établissements préscolaires ouverts à tous aurait ainsi un effet niveleur à deux niveaux.

Problèmes sociaux et trajectoires de vie

D'une part, en permettant aux mères de travailler, elle réduirait les effets délétères de la pauvreté sur le parcours scolaire des enfants et, partant, sur leur chance ultérieure de se retrouver au chômage, de devenir délinquant ou encore d'être en mauvaise santé. Or comme le montre G. Esping-Andersen, *«la fréquence de la pauvreté infantile est divisée par trois ou quatre lorsque la mère travaille – surtout les mères isolées*». D'autre part, une intervention précoce constitue un puissant *«stimulus comportemental et cognitif*» permettant de réduire les inégalités liées au capital culturel des parents. Le sociologue veut pour preuve de cette efficacité le fait que dans les fameuses enquêtes Pisa comparant les performances scolaires d'élèves de divers pays, les pays nordiques sont à la fois ceux où le score moyen de la population est le plus élevé et où le rôle du capital culturel est le plus faible.

À suivre donc les spécialistes, la question de la garde des enfants est bien un aspect crucial de la *«double émancipation*» féminine, qui combinerait présence sur le marché du travail et participation des pères aux tâches domestiques, mais elle est aussi plus que cela. Elle pourrait être le point de départ d'une refonte des systèmes de protection sociale dans une perspective dynamique qui, selon le politiste Bruno Palier, *«pense les problèmes sociaux en termes de trajectoires de vie: quels sont les investissements nécessaires aujourd'hui pour éviter d'avoir à indemniser demain?»* Le schéma est idéal, et la réalité sans doute plus complexe. On sait par exemple que dans le modèle égalitariste suédois tant vanté, la résistance des hommes a été plus forte que prévue, et la division traditionnelle des tâches est encore loin d'être abolie. Mais par les temps qui courent, des pistes de réflexion pour rendre les États providence justes, rentables et efficaces ne peuvent que retenir l'attention.

1- Dégagez et reformulez en cinq phrases, sans paraphrase, les principales idées présentes dans ce texte. (5 points)

1/.....
.....
.....
.....

2/.....
.....
.....
.....

3/.....
.....
.....
.....

4/.....
.....
.....
.....

5/.....
.....
.....
.....

**SEQUENCE 2 : ORGANISATION LOGIQUE ET STRUCTURATION DES PROPOS
(14 POINTS)**

Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?

Un pôle de compétitivité représente, sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation. Tous ensemble, ils sont engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement) destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Bénéficiant de subventions publiques et d'un régime fiscal particulier, ils doivent rendre l'économie plus compétitive, tout en luttant contre les délocalisations, créer des emplois, rapprocher la recherche privée et publique et développer certaines zones en difficulté.

1- Les 14 paragraphes à la page suivante sont les extraits d'un rapport ayant pour objet la thématique « Collectivités et pôles de compétitivité ».

a) Triez ces 14 paragraphes en deux parties qui constitueraient les deux axes du plan de ce rapport (chaque partie contient 7 paragraphes). (3 points)

Partie I	Partie II
n° des paragraphes :	n° des paragraphes :

b) Indiquez, en complétant les phrases ci-dessous, le critère en fonction duquel vous avez effectué ce tri. (2 points)

Dans la première partie, j'ai regroupé les éléments qui relèvent de

La seconde partie rassemble des paragraphes se rapportant à

c) Attribuez un titre évocateur à chacune de ces parties. (2 points)

Partie I	Partie II
Titre :	Titre :

1. Il n'y a pas de modèle unique permettant de faire valider un projet de pôle de compétitivité, mais plutôt une culture, un type d'approche basés sur l'anticipation, le partenariat, la réflexion sur les conditions de sa possibilité et le management par projet.
2. Comme cela a été confirmé par le C.I.A.D.T. (Comité Interministériel d'aménagement et de développement du territoire) le 12 juillet 2005, les collectivités locales sont au cœur de l'accompagnement à la réalisation de projets, de l'appui des démarches.
3. La législation prévoit que les financements proviennent pour plus de la moitié de différentes caisses et agences pour l'innovation industrielle, de crédits d'intervention pour le soutien à la recherche et au développement émanant de plusieurs ministères, des exonérations fiscales et des allègements de charges sociales.
4. Ces pôles constituent la forme la plus achevée et la plus complexe d'organisation de travail réseau. L'une des conditions de leur réussite est la possibilité d'effectuer des investissements très lourds dans des plateformes technologiques communes, mobilisant des outils d'organisation projet importants : ingénierie, veille technologique, pilotage de projets innovants.
5. Les pôles de compétitivité ne sont pas de simples dispositifs de partenariat ou de mutualisation permettant de réaliser des économies d'échelle. Leur rôle est aussi de centraliser dans un même lieu des fonctions et des moyens déterminants et complémentaires pour le développement, la recherche, la formation, la logistique, le transfert de technologies autour d'une approche synergique basée sur l'échange de bonnes pratiques, l'interactivité et la transversalité.
6. La structure de gouvernance des pôles de compétitivité -dont le représentant légal ne peut relever ni d'une collectivité territoriale, ni de l'Etat afin d'éviter tout conflit d'intérêt- a pour rôle de sélectionner les projets du pôle qui relèvent des acteurs académiques, industriels et de la formation. Sa composition est donc cruciale dans le bon fonctionnement du pôle et doit être l'occasion d'un important travail de concertation en amont.
7. L'un des facteurs clé de succès du pôle de Haute-Provence est une riche expérience de l'organisation réseau en amont de sa candidature, et la possibilité de justifier d'une véritable culture partenariat avec une synergie d'acteurs très impliqués.
8. La mise en place de pôles de compétitivité témoigne de la volonté de l'Etat de relancer sa politique industrielle en mobilisant les territoires.
9. Ces pôles de compétitivité constituent un facteur d'attractivité territoriale et permettent aux collectivités locales d'optimiser leur soutien au développement économique par des actions plus ciblées et cohérentes.
10. Comme dans toute méthodologie de projet, des modalités de suivi et d'évaluation encadreront le fonctionnement du pôle. Il s'agira aussi bien d'une auto-évaluation que d'une évaluation menée par l'Etat à travers un tableau de bord comportant un certain nombre d'indicateurs. On y recensera des indicateurs de périmètres comme le nombre d'emplois et les PME/PMI innovantes, des indicateurs d'impact de projet, comme par exemple le nombre de brevets déposés, le nombre d'articles scientifiques publiés, les partenariats et enfin, des indicateurs d'effets d'entraînement, tels que la création d'emplois directs et indirects, et la valeur ajoutée des entreprises qui participent.
11. Un exemple de bonne pratique pour appréhender les problématiques de gouvernance associées au travail en réseaux est la création d'une association pour résoudre les conflits d'intérêts et de logiques, surtout quand ils sont complexes et concernent des acteurs de nature et de taille différents.
12. Le Conseil Régional gère la totalité des aides aux PME impliquées, finance le premier cycle de l'enseignement supérieur, soutient l'innovation et la recherche, définit les ressources des Chambres de Commerce et d'Industrie, ce qui l'identifie clairement, comme cela est

3- Vous devez conduire un projet dont l'objectif est l'obtention de la labellisation « pôle de compétitivité » de votre Région. En vous basant sur les extraits du rapport et sur vos connaissances personnelles, indiquez les 4 étapes principales sur lesquelles votre projet s'appuiera. (4 points)

1/.....
.....
.....
.....

2/.....
.....
.....
.....

3/.....
.....
.....
.....

4/.....
.....
.....
.....

2- Répondez aux questions suivantes :

a) Comment le maire est-il élu ? Vous préciserez, notamment, le type de suffrage et le mode de scrutin de cette élection, ainsi que sa périodicité. (1,5 point)

.....
.....
.....
.....
.....

b) La démocratie locale peut revêtir différentes formes. Donnez en 3 exemples : (1,5 point)

.....
.....
.....
.....
.....

c) Précisez quel est le rôle du préfet de département et son lien avec les collectivités locales. (1,5 point)

.....
.....
.....
.....
.....

d) Qu'est-ce que la délégation de service public ? (1,5 point)

.....
.....
.....
.....
.....

e) Qu'appelle-t-on « clause générale de compétence » ? (1,5 point)

.....
.....
.....
.....
.....

f) Par quelles contributions économiques territoriales la taxe professionnelle a-t-elle été remplacée ? (1,5 point)

.....
.....
.....
.....
.....



**INDICATIONS DE CORRECTION DU TEST D'ACCES A
LA PREPARATION AU CONCOURS D'ATTACHE
TERRITORIAL**

LUNDI 11 OCTOBRE 2010

Le test d'accès à la préparation au concours d'attaché territorial est à la fois un test de pré requis et un test de positionnement. Il doit permettre d'accueillir en formation les agents détenteurs d'un niveau déterminé de compétences écrites et de raisonnement puis d'orienter le contenu de la formation en fonction de leur besoin.

SEQUENCE 1 : COMPREHENSION DE TEXTE, REFORMULATION ET ANALYSE (11 POINTS)

Qui va garder les enfants ? Xavier Molinat

Article de la rubrique « Comprendre », Mensuel N° 218 - août-septembre 2010

La garde des enfants de moins de 3 ans reste pour l'essentiel une prérogative maternelle. Mais des considérations économiques pourraient changer la donne. Car, paradoxalement, cette situation se révèle fort coûteuse pour la collectivité... L'occasion de repenser les fonctionnements de l'État providence?

Pour garder bébé, ce serait toujours à maman de se dévouer? À en croire les sondages, cette idée serait sur le point d'être envoyée aux oubliettes de l'histoire. Ainsi, alors qu'en 2000, 47% des Français estimaient que, s'il fallait qu'un des deux parents s'arrête de travailler pour s'occuper des enfants, c'était la mère qui devait le faire, ils n'étaient plus que 37% à en être convaincus en 2006. Ils étaient, en revanche, une majorité (54%) à penser que les hommes doivent bénéficier d'un aménagement du temps de travail au même titre que les femmes (48% en 2000). Les pères eux-mêmes ne sont plus que 30% à ne pas envisager pouvoir interrompre leur activité professionnelle pour garder leur(s) enfant(s). 20% d'entre eux se déclarent même prêts à l'interrompre durant trois ans ou plus s'il le fallait!

Une révolution serait-elle en marche? Pas tout à fait. Car si dans la bataille des idées le front avance à grands pas, les pratiques, elles, progressent beaucoup plus lentement. Plus de 96% des bénéficiaires des allocations pour congé parental versées par l'État sont des femmes. La petite minorité d'hommes qui en bénéficient présente quant à elle un profil tout à fait particulier. Bref, ce sont encore largement les femmes qui assument la flexibilité nécessaire pour s'occuper des enfants. Ce dans un contexte où, malgré des progrès, les structures collectives de garde, bien qu'elles soient plébiscitées par les parents, ne peuvent accueillir qu'environ 10% des enfants.

Une politique qui a trop bien réussi?

Les choses seraient-elles alors condamnées à rester figées? En fait, si l'idéal égalitaire ne semble pas suffisamment mobilisateur à lui seul, il se pourrait qu'une tout autre considération fasse évoluer la situation: l'efficacité économique. De plus en plus de sociologues et d'économistes estiment en effet que les politiques publiques de la petite enfance françaises comportent de nombreux effets pervers. Et qu'une plus grande participation des hommes et des institutions publiques serait non seulement juste, mais pourrait même s'avérer, à terme, rentable...

Au cours des dernières décennies, la société française, en matière de garde des jeunes enfants (moins de 3 ans), a essentiellement incité les parents (dans les faits, on l'a vu, la mère) à suspendre leur activité professionnelle pour se consacrer à leur progéniture. Ceci à travers un système d'allocations relativement généreux (550 euros mensuels actuellement), versées sur une longue durée (trois ans à partir du deuxième enfant). Un dispositif qui s'appuie donc sur une conception traditionnelle des rôles familiaux et qui, de prime abord, semblait nettement moins coûteux que la création de places dans les crèches. De plus, étant donné le taux élevé de chômage que connaissait le pays, on pouvait donner à cette organisation une justification économique: l'emploi étant rare, autant inciter les mères à se retirer du marché du travail et à laisser (provisoirement) la place à d'autres.

Cette politique a en un sens trop bien marché puisque les femmes ont répondu très positivement à cette incitation. L'économiste Thomas Piketty a ainsi montré qu'en 1994, lorsque l'allocation

parentale d'éducation (APE) a été étendue aux mères de deux enfants dont au moins un de moins de 3 ans, le taux d'activité de ces dernières, alors qu'il ne cessait de progresser, est passé très rapidement de 69% (mars 1994) à 53,5% (mars 1997). On retrouve le même niveau que quinze ans auparavant, alors que le taux d'activité des mères qui n'étaient pas concernées par la mesure a, lui, continué de croître.

Un sas vers l'inactivité

Si l'on regarde de plus près, on s'aperçoit cependant que toutes les mères n'ont pas la même propension à privilégier l'éducation de leur enfant par rapport au travail. Cette dernière est en effet d'autant plus forte que le niveau de diplôme est bas. Ce qui peut s'expliquer notamment par le fait que la perte de revenu est alors minime: entre un travail à temps partiel rémunéré 800 euros qui devra notamment servir à payer la garde de l'enfant et un congé parental rémunéré 550 euros, on comprend que le choix puisse être vite fait...

Et c'est ce qui, aux yeux de nombreux chercheurs, pose problème. Car ce sont justement les femmes peu qualifiées qui connaissent le plus de difficultés dans l'emploi, avec un taux de chômage élevé, un développement important du temps partiel subi, une faible progression des carrières... Or ces difficultés ne font que s'accroître après un retrait prolongé du marché du travail. Beaucoup de mères renoncent devant la difficulté de la tâche. Certaines, ayant pris un congé pour la naissance du deuxième enfant, enchaînent sur une troisième grossesse, et donc un nouveau congé, s'éloignant presque définitivement de l'emploi. Bref, *«pour beaucoup de femmes, le congé parental est un sas vers l'inactivité alors qu'il devrait être une parenthèse»*. Celles qui retrouvent un emploi paient également leur absence en termes de retard de carrière. Le sociologue Gøsta Esping-Andersen estime ainsi qu'une femme qui cesse de travailler pendant cinq ans gagnera au cours de sa vie 40% de moins que si elle ne s'était pas arrêtée. Selon ce dernier, le système d'allocations parentales tel qu'il existe en France, économe en apparence, comporte en fait de nombreux coûts cachés. Car l'incitation à se retirer du marché du travail entretient un risque accru de pauvreté chez les femmes. Et ce dans un contexte où la famille se fragilise (divorce, séparation), de nombreuses mères se retrouvant seules avec leur enfant. Ce que l'État économise sur les systèmes de garde se retrouve ainsi dépensé en lutte contre la pauvreté (revenu de solidarité active, allocation parent isolé, minimum retraite...). Symétriquement, une femme qui ne perçoit plus de salaire, ou un salaire moindre parce que sa carrière a été interrompue, représente pour la puissance publique autant de cotisations sociales, et donc de recettes, en moins pour financer par exemple les systèmes de retraite qui, on le sait, en auraient bien besoin.

Investir dans l'enfant

Pénalisant pour les femmes, faiblement incitatif pour les pères, coûteux pour la collectivité, le système français de congé parental aurait ainsi tout du mauvais calcul. Selon G. Esping-Andersen, un système beaucoup plus efficace, et plus juste, a été mis en place par les pays nordiques, qui combinent généralement un congé parental long et un accès universel à des structures collectives de garde. En Suède par exemple, le congé parental dure seize mois, avec huit semaines réservées au père. Il est rémunéré à 80% du salaire (avec plafond). Ensuite, tous les enfants ont droit à une place garantie en structure d'accueil, les municipalités ayant l'obligation d'organiser cet accueil. Un dispositif qui assure, outre une plus grande participation des pères aux tâches parentales, un taux d'activité féminine supérieur de dix points à la France, et un recours nettement moins fréquent au temps partiel.

Évidemment, tout cela a un coût: en Suède, les dépenses liées à l'éducation et à la prise en charge des enfants de 0 à 6 ans représentent plus de 2% du PIB, contre 1% en France. Mais là encore, G. Esping-Andersen insiste sur le fait qu'il faut avoir une vision dynamique de ce qui est un véritable investissement. Chiffres à l'appui, il montre même que la création de places de crèches pourrait, à travers les cotisations sociales tirées des revenus supplémentaires des femmes que ces créations engendrent, se révéler profitable pour les finances publiques !

Mais les bénéficiaires d'un système de garde universel ne s'arrêtent pas là, selon G. Esping-Andersen, puisqu'ils devraient permettre d'assurer une plus grande égalité des chances entre les enfants qui en bénéficieraient. S'appuyant sur des travaux de psychologie expérimentale, le sociologue danois rappelle en effet que «*les bases cognitives décisives sont scellées au cours de la toute petite enfance*», et que «*ce qui s'est joué à l'âge préscolaire est fondamental pour la motivation et les capacités d'apprentissage de l'enfant une fois qu'il est entré à l'école*». La création d'établissements préscolaires ouverts à tous aurait ainsi un effet niveleur à deux niveaux.

Problèmes sociaux et trajectoires de vie

D'une part, en permettant aux mères de travailler, elle réduirait les effets délictueux de la pauvreté sur le parcours scolaire des enfants et, partant, sur leur chance ultérieure de se retrouver au chômage, de devenir délinquant ou encore d'être en mauvaise santé. Or comme le montre G. Esping-Andersen, «*la fréquence de la pauvreté infantile est divisée par trois ou quatre lorsque la mère travaille – surtout les mères isolées*». D'autre part, une intervention précoce constitue un puissant «*stimulus comportemental et cognitif*» permettant de réduire les inégalités liées au capital culturel des parents. Le sociologue veut pour preuve de cette efficacité le fait que dans les fameuses enquêtes Pisa comparant les performances scolaires d'élèves de divers pays, les pays nordiques sont à la fois ceux où le score moyen de la population est le plus élevé et où le rôle du capital culturel est le plus faible.

À suivre donc les spécialistes, la question de la garde des enfants est bien un aspect crucial de la «double émancipation» féminine, qui combinerait présence sur le marché du travail et participation des pères aux tâches domestiques, mais elle est aussi plus que cela. Elle pourrait être le point de départ d'une refonte des systèmes de protection sociale dans une perspective dynamique qui, selon le politiste Bruno Palier, «*pense les problèmes sociaux en termes de trajectoires de vie: quels sont les investissements nécessaires aujourd'hui pour éviter d'avoir à indemniser demain?*» Le schéma est idéal, et la réalité sans doute plus complexe. On sait par exemple que dans le modèle égalitariste suédois tant vanté, la résistance des hommes a été plus forte que prévue, et la division traditionnelle des tâches est encore loin d'être abolie. Mais par les temps qui courent, des pistes de réflexion pour rendre les États providence justes, rentables et efficaces ne peuvent que retenir l'attention.

1- Dégagez et reformulez en cinq phrases, sans paraphrase, les éléments essentiels de ce texte. (5 points)

A l'appréciation du correcteur. Le candidat devra, sans paraphraser des passages entiers, identifier les articulations clés du propos afin d'en restituer la progressivité. Un point attribué par phrase.

Proposition :

1/ Si l'idée d'un partage plus équitable de la garde des enfants de moins de 3 ans entre les hommes et les femmes semble être très nettement entrée dans les mœurs, son effectivité laisse toujours à désirer puisque les congés parentaux sont toujours très majoritairement pris par les femmes.

2/ Or, des études ont mis en évidence que la rentabilité d'un retrait momentané des femmes d'un monde du travail sinistré par le chômage était une rentabilité à très court terme, dont les effets pervers s'avéraient beaucoup plus coûteux, socialement et financièrement, que le financement de solutions d'accueil collectif des jeunes enfants.

3/ Le congé parental est en effet particulièrement plébiscité par les femmes à faible niveau de qualification occupant des postes peu rémunérés, l'allocation parentale présentant une relative attractivité financière par rapport au choix d'un maintien dans l'emploi et à l'obligation de financer un mode de garde.

4/Il est, cependant, avéré qu'une interruption de plusieurs d'années, cumulée à un niveau de qualification peu élevé compromettent gravement la possibilité d'un retour à l'emploi, ce qui constitue, outre le poids de l'exclusion sociale dans un contexte d'augmentation du nombre de familles monoparentales, un alourdissement de la dépense publique et une diminution des ressources.

5/ Cet impact financier vient s'ajouter au déterminisme social auquel un enfant élevé exclusivement par sa famille sera soumis, et auquel seule une offre d'accueil collective pourra le soustraire, fournissant ainsi une approche durable de la question.

2- Indiquez, en quelques lignes, comment l'action publique locale peut se positionner par rapport à la problématique centrale du texte de Xavier Molinat. (4 points)

A l'appréciation du correcteur. Le candidat devra fournir une réponse précise, soit variée, soit analytique. Pour obtenir 4 points, il devra, en outre, avoir rapidement reformulé la problématique centrale du texte.

Proposition

La problématique centrale de ce texte est l'effet parfois contre productif des incitations sociales et institutionnelles au maintien des femmes à domicile pour la garde des jeunes enfants.

Le rôle le plus déterminant susceptible d'être joué par les pouvoirs publics locaux repose sur une offre de modes de gardes suffisamment souple pour permettre aux deux parents qui le souhaitent de les concilier avec leur activité professionnelle. Ce rôle ne se résume pas à une lutte contre une forme d'inégalité homme-femme. Il constitue également un axe de prévention contre des phénomènes de déterminisme social qui sont par ailleurs au cœur des dispositifs de la politique de la ville.

On peut donc espérer que les pouvoirs locaux inscrivent l'offre de mode de garde pré-scolaire comme le lieu d'instauration de la cohésion et de remédiation sociale et que les modes de financement de cette offre puissent jouir des dispositifs de financement du plan de cohésion sociale et de politique de la ville.

3- Pour chaque mot souligné dans le texte, proposez un synonyme. (2 points)

A l'appréciation du correcteur, le synonyme proposé doit être de même nature grammaticale que le mot de départ. 0,5 point par synonyme.

A) prérogative : **attribution**

c) cognitives : **relatives à l'acquisition des connaissances**

b) propension : **tendance, disposition**

d) délétères : **néfastes, dommageables, préjudiciables**

SEQUENCE 2 : ORGANISATION LOGIQUE ET STRUCTURATION DES PROPOS
(14 POINTS)

Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?

Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Bénéficiant de subventions publiques et d'un régime fiscal particulier, ils doivent rendre l'économie plus compétitive, tout en luttant contre les délocalisations, créer des emplois, rapprocher la recherche privée et publique et développer certaines zones en difficulté.

1- Les 14 paragraphes suivants sont les extraits d'un rapport ayant pour objet la thématique « Collectivités et pôles de compétitivité ».

a- Triez ces paragraphes en deux parties qui constitueraient les deux axes du plan de ce rapport (chaque partie contient 7 paragraphes). (3 points) 1,5 point attribué par partie. (Moins 0,25 pt par numéro faux).

Partie I	Partie II
n° des paragraphes : 2, 3, 5, 8, 9, 12, 14	n° des paragraphes : 1, 4, 6, 7, 10, 11, 13

b- Indiquez, en complétant les phrases ci-dessous, le critère en fonction duquel vous avez effectué ce tri. (2 points). Un point par phrase.

Dans la première partie, j'ai regroupé les éléments qui relèvent **du contexte, des objectifs du législateur, de l'esprit des dispositifs et des modalités prévues.**

La seconde partie rassemble des paragraphes se rapportant à **l'identification des facteurs clés de succès.**

c- Attribuez un titre évocateur à chacune de ces parties. (2 points)

A l'appréciation du correcteur, les titres doivent comprendre chacune des thématiques illustrée par les paragraphes concernés tout en étant suffisamment précis et évocateurs. Un point par titre.

Partie I	Partie II
Titre : Les collectivités locales au cœur de la dynamique du dispositif	Titre : La maîtrise du travail en réseau et de l'approche projet : conditions de réussite du pôle de compétitivité

1. Il n'y a pas de modèle unique permettant de faire valider un projet de pôle de compétitivité, mais plutôt une culture, un type d'approche basés sur l'anticipation, le partenariat et la réflexion sur les conditions de sa possibilité, le management par projet et par objectif, l'évaluation, et sur le pré-positionnement des différents acteurs.
2. Comme cela a été confirmé par le C.I.A.D.T. (Comité Interministériel d'aménagement et de développement du territoire) le 12 juillet 2005, les collectivités locales sont au cœur de l'accompagnement à la réalisation de projets, de l'appui des démarches.
3. La législation prévoit que les financements proviennent pour plus de la moitié de différentes caisses et agences pour l'innovation industrielle, de crédits d'intervention pour le soutien à la recherche et au développement émanant de plusieurs ministères, des exonérations fiscales et des allègements de charges sociales.
4. Ces pôles constituent la forme la plus achevée et la plus complexe d'organisation de travail réseau. L'une des conditions de leur réussite est la possibilité d'effectuer des investissements très lourds dans des plateformes technologiques communes, mobilisant des outils d'organisation projet importants : ingénierie, veille technologique, pilotage de projets innovants.
5. Les pôles de compétitivité ne sont pas de simples dispositifs de partenariats ou de mutualisation permettant de réaliser des économies d'échelle, l'enjeu est plus vaste, puisqu'il s'agit de centraliser dans un même lieu des fonctions et des moyens déterminants et complémentaires pour le développement, la recherche, la formation, la logistique, le transfert de technologies autour d'une approche synergique basée sur l'échange de bonnes pratiques, l'interactivité et la transversalité.
6. La structure de gouvernance des pôles de compétitivité -dont le représentant légal ne peut relever ni d'une collectivité territoriale, ni de l'Etat afin d'éviter tout conflit d'intérêt- a pour rôle de sélectionner les projets du pôle qui relèvent des acteurs académiques, industriels et de la formation. Sa composition est donc cruciale dans le bon fonctionnement du pôle et doit être l'occasion d'un important travail de concertation en amont.
7. L'un des facteurs clé de succès du pôle de Haute-Provence est une riche expérience de l'organisation réseau en amont de sa candidature, et la possibilité de justifier d'une véritable culture partenariat avec une synergie d'acteurs très impliqués.
8. La mise en place de pôles de compétitivité témoigne de la volonté de l'Etat de relancer sa politique industrielle en mobilisant les territoires.
9. Ces pôles de compétitivité constituent un facteur d'attractivité territoriale et permettent aux collectivités locales d'optimiser leur soutien au développement économique par des actions plus ciblées et cohérentes.
10. Comme dans toute méthodologie de projet, des modalités de suivi et d'évaluation encadreront le fonctionnement du pôle. Il s'agira aussi bien d'une auto-évaluation que d'une évaluation menée par l'Etat à travers un tableau de bord comportant un certain nombre d'indicateurs. On y recensera des indicateurs de périmètres comme le nombre d'emplois et les PME/PMI innovantes, des indicateurs d'impact de projet, comme par exemple le nombre de brevets déposés, le nombre d'articles scientifiques publiés, les partenariats et enfin, des indicateurs d'effets d'entraînement, tels que la création d'emplois directes et indirectes, et la valeur ajoutée des entreprises qui participent.
11. Un exemple de bonne pratique pour appréhender les problématiques de gouvernance associées au travail en réseaux est la création d'une association pour résoudre les conflits d'intérêts et de logiques, surtout quand ils sont complexes et concernent des acteurs de nature et de taille différents.
12. Le Conseil Régional gère la totalité des aides aux PME impliquées, finance le premier cycle de l'enseignement supérieur, soutient l'innovation et la recherche, définit les ressources des Chambres de Commerce et d'Industrie, ce qui l'identifie clairement, comme cela est prévu dans le dispositif, comme l'instance responsable de la création d'une véritable dynamique de pôles.

13. Pour le pays de Haute-Provence, on peut noter le rôle qu'ont joué les procédures et les outils permettant d'optimiser la synergie des actions : désignation de chargés de projets responsables d'instaurer et de pérenniser des relations entre les différents acteurs locaux, co-location de bâtiments regroupant différents acteurs du pôle...
14. Les collectivités locales dans leur ensemble représentent déjà près de la moitié des ressources des réseaux.

2- Composez une introduction comportant une entrée en matière, une problématique et une annonce du plan que vous avez défini dans l'exercice 1. (3 points)

Proposition :

Accroche (1 point) :

Dotés d'un fort ancrage territorial, les pôles de compétitivité sont des réseaux complexes de partenariat destinés à assurer une coopération croisée d'acteurs issus de l'entreprise, de la recherche universitaire et des centres de formation autour de projets destinés à relancer et à développer l'innovation. L'enjeu de ces pôles est donc aussi bien une relance nationale de l'économie par le biais de l'innovation qu'un désenclavement et une dynamisation territoriale.

Problématique (1 point) (une problématique formulée sous une forme interrogative est également acceptée :

L'obtention d'une labellisation « pôle de compétitivité » et la réussite d'une telle entreprise dépendent de synergie entre les nombreux acteurs impliqués.

Annonce de plan (1 point) :

Cette synergie sera orchestrée par la collectivité (I) et reposera sur la maîtrise par tous des pratiques de travail en réseau et de l'approche projet (II).

3- Vous devez conduire un projet dont l'objectif est l'obtention de la labellisation « pôle de compétitivité » de votre Région. En vous basant sur les extraits du rapport et sur vos connaissances personnelles, indiquez 4 étapes principales sur lesquelles votre projet s'appuiera. (4 points)

A l'appréciation du correcteur. Le candidat devra garder à l'esprit la commande précise qui est l'obtention d'une labellisation et non les facteurs de réussite d'un pôle, même si le premier s'inspire du second. Le cahier des charges devra se rapporter à l'obtention de cette labellisation.

1/ La première étape sera l'identification de pratiques de recherche et d'innovation dans un domaine susceptible de rassembler des acteurs locaux, le commun dénominateur autour duquel le pôle s'articulera. Il sera indispensable ici de partir de l'existant.

2/ Il faudra ensuite procéder à la mise en place d'une équipe projet dotée d'un pilote de projet qui auront pour but d'identifier globalement:

- **les acteurs de l'instance de gouvernance du futur pôle de compétitivité**
- **les possibilités de mutualisation de moyens humains et matériels**
- **la localisation des plateformes et des infrastructures**
- **les sources de financement**
- **l'impact local direct et indirect**

- **l'impact en termes de compétitivité nationale et internationale (y compris recherche)**

3/La constitution d'une équipe ressources autour de membres et d'acteurs déjà rompus à la pratique du travail en réseau et/ou du développement national et international et en charge d'organiser des échanges et des recueils de bonnes pratiques sera un plus et permettra de donner du poids à la candidature du projet de pôle.

4/Un projet précis devra être simulé par l'équipe projet en charge de l'obtention de la labellisation et comportera un volet évaluation en amont, en cours et en fin de projet doté d'indicateurs qui devront faire l'objet d'une étude de pertinence, afin de justifier d'une bonne connaissance de la pratique d'évaluation de projet auprès du CIADT.

**SEQUENCE 3 : REFLEXION A PARTIR DE THEMES
DE CULTURE GENERALE ET TERRITORIALE
(15 POINTS)**

1- « La gratuité peut-elle garantir une égalité d'accès à la culture ? »

Vous rédigez, en une vingtaine de lignes, une réponse articulée en faisant état d'éléments d'actualité, autour de deux parties, l'une introduite par « Certes » et l'autre, par « Cependant ». (6 points)

Certes, l'obstacle financier peut être rédhibitoire pour un accès équitable à la culture.

En effet, un grand nombre de manifestations culturelles sont payantes, et, même s'il des réductions tarifaires, voire, la gratuité sont proposées à certaines catégories de la population, nombreux seront ceux qui devront arbitrer entre une dépense culturelle et une dépense vitale, ce qui constitue indéniablement une source d'inégalité.

En outre, le succès des journées du patrimoine et des nuits de la culture, qui permettent l'accès gratuit à un grand nombre de manifestations et d'expositions paraît témoigner du caractère excluant de l'accès payant à la culture.

Cependant, la gratuité n'est pas suffisante pour permettre une égalité d'accès à la culture. Il semblerait que des facteurs plus complexes soient à l'origine de cette inégalité, comme les pratiques culturelles familiales et tout ce qui peut constituer ce qu'on appelle le capital social et culturel d'un individu. La preuve de la relative inefficacité de la gratuité comme garant de l'accessibilité est l'exemple de la Grande Bretagne, dont l'accès à tous les musées est gratuit pour aboutir à une fréquentation locale similaire à celle des pays qui ne pratiquent pas cette gratuité.

Il reste que la gratuité peut permettre de banaliser la culture, de la dédramatiser, ce qui pourrait constituer une porte d'entrée à une accessibilité plus grande.

2- Répondez aux questions suivantes : (9 points)

a- Comment le maire est-il élu ? Vous préciserez, notamment, le type de suffrage et le mode de scrutin de cette élection, ainsi que sa périodicité. (1,5 point)

Le maire, organe exécutif est élu au suffrage universel indirect, au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours lors de la première séance du conseil, à bulletins secret, tous les 6 ans.

b- La démocratie locale peut revêtir différentes formes. Donnez en 3 exemples : (1,5 point)

La démocratie locale se présente sous diverses modalités :

- élection des membres de l'organe délibérant (démocratie représentative) ;**
- vie associative, consultations locales, réunions publiques, comités de quartiers, enquêtes publiques... (Démocratie participative) ;**
- référendum décisionnel de l'article 72C (démocratie semi-directe).**

c- Précisez quel est le rôle du préfet de département et son lien avec les collectivités locales. (1,5 point)

Le préfet dirige certains services déconcentrés (comme la direction départementale des territoires), représente l'Etat notamment par des pouvoirs de police (police des étrangers, installations classées, plans ORSEC...) et est en lien avec les collectivités pour un partenariat (par exemple avec les contrats urbains de cohésion sociale), leur financement (dotations ...), et divers contrôles (contrôle de légalité et budgétaire...)

d- Qu'est-ce que la délégation de service public ? (1,5 point)

La délégation est un contrat par lequel une personne morale de droit public (par exemple une collectivité territoriale) confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité (par exemple la distribution de l'eau) à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est tirée de l'exploitation du service.

e- Qu'appelle-t-on « clause générale de compétence » ? (1,5 point)

La clause générale de compétence permet aux collectivités territoriales d'administrer librement leurs compétences en intervenant dans tout domaine, sur la base de l'intérêt public local et dès lors que la compétence n'est pas dévolue par les textes à une autre personne publique.

f- Par quelles contributions économiques territoriales la taxe professionnelle a-t-elle été remplacée ? (1,5 point)

La taxe professionnelle est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2010 afin de ne plus pénaliser les investissements productifs. Elle est remplacée par une contribution économique territoriale à deux composantes: la cotisation foncière des entreprises fondée sur les bases foncières et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.